

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'YONNE

27 AVR. 2023

Délibération n° AG-2023-03

ARRIVEE

Portant présentation du site internet de l'ATD

Date de convocation : 14/03/2023

Sous la présidence de Monsieur Jérôme DELAVault, Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

Étaient présents

Collège des Conseillers Départementaux

- 5 représentants du Conseil Départemental dont la liste est jointe en annexe.

Collège des Communes, Établissements Publics de Coopération Intercommunale et Syndicats

- 35 membres dont la liste est jointe en annexe.

Étaient représentés

- 40 membres dont la liste des pouvoirs est jointe en annexe.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5511-1 ;

Vu la délibération n° AG-2015-01 de l'Assemblée générale du 8 juillet 2015 approuvant les statuts de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne ;

Vu les articles 9, 10 et 11 des statuts qui fixent la composition, le rôle et le fonctionnement des Assemblées générales ;

Considérant que le quorum, fixé à 1/5^{ème} du nombre des adhérents (ie, $70 \cong 350+5$) est atteint et que l'Assemblée générale peut délibérer valablement.

Le Président présente à l'Assemblée générale le projet du site internet de l'ATD.

L'Assemblée générale est informée et prend acte de la création du site internet de l'ATD.

Le Président
de l'Agence technique départementale,

Jérôme DELAVault



13 AVR. 2023

– Transmis au représentant de l'État le : 27 AVR. 2023
– Notifié aux intéressés le : 28 AVR. 2023